

# Prêt d'honneur

## RESEAU ENTREPRENDRE ISERE

### Présentation du dispositif

Le Réseau Entreprendre Isère accompagne de nouveaux entrepreneurs à tous les stades de développement de l'entreprise, par :

- l'attribution d'un prêt d'honneur destiné à consolider les fonds propres du créateur et à faciliter l'accès aux financements complémentaires,
- un accompagnement individuel sur des rencontres mensuelles ou trimestrielles pendant 2 à 3 ans, effectué par des chefs d'entreprises adhérents de l'association Réseau Entreprendre Isère,
- un accompagnement collectif mensuel ou trimestriel en clubs d'entrepreneurs,
- une sécurisation et une étude du projet par la rencontre de 5 à 10 chefs d'entreprise membres de Réseau Entreprendre Isère pour challenger le candidat et faire grandir son projet.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

L'accompagnement de Réseau Entreprendre Isère s'adresse aux créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise qui, par l'ambition qu'ils portent, leur potentiel entrepreneurial, leur métier et le marché auquel ils s'adressent, sont susceptibles de faire de leur entreprise une PME apte à se développer.

##### — Critères d'éligibilité

Dans le cadre d'une création d'entreprise :

- présenter un business plan stratégique et financier du projet,
- créer un nombre significatif d'emplois (> 5 emplois à 3 ou 5 ans),
- avoir un besoin de financement > 75 000 €,
- Co-financement obligatoire avec d'autres financements.

Réseau Entreprendre Isère accompagne au maximum 18 mois après la création. Il n'y a pas d'accompagnement possible au stade de l'idée du projet, ni à la rédaction du business plan.

Pour les entreprises Innovantes : l'entrepreneur devra démontrer la maturité de son projet avant toute étude approfondie par l'association. Le Réseau Entreprendre Isère ne finance pas de prototype.

Dans le cadre d'une reprise d'entreprise :

- avoir des fonds propres et un résultat net positif sur la dernière année,
- avoir un nombre significatif d'emplois à maintenir (minimum 5) avec un projet de développement de l'activité,
- avoir un besoin de financement > 75 000 €,
- Co-financement obligatoire avec d'autres financements et signature de la lettre d'intention.

Le Réseau Entreprendre Isère accompagne au maximum 6 mois après la reprise effective.

Dans le cadre d'un projet de développement :

- avoir 2 années d'exercices avec un résultat net et des fonds propres positifs sur la dernière année,
- avoir un minimum de 5 emplois,
- avoir un CA > 500 000 €,
- avoir un besoin en financement de 100 000 € minimum, cofinancé obligatoirement avec d'autres financements.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt, ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 15 000 € et 70 000 €, 90 000€ (prêt moyen 52 000 €).

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les porteurs de projet doivent se rapprocher du Réseau Entreprendre Isère via le [formulaire de contact](#)

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Dirigeant
  - > Repreneur

---

## Organisme

### RESEAU ENTREPRENDRE ISERE

- ZAC Bouchayer Viallet  
Hôtel d'entreprises La Petite Halle  
31 rue Gustave Eiffel  
38000 GRENOBLE  
Téléphone : 04 76 69 63 77  
Web : [www.reseau-entreprendre.org/...](http://www.reseau-entreprendre.org/...)